

Québec, le 20 avril 2017

Monsieur Louis Messely
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est
6^e étage, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet de reconstruction de la route 138 dans le secteur des lacs à Thompson
et la Ligne à Franquelin**

Monsieur,

En référence au dossier mentionné, la commission chargée de l'examen de ce projet désire obtenir l'information complémentaire suivante :

En date du 31 mars 2016, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports n'a pas renouvelé le bail d'exploitation de la sablière en bordure de la route 138 à Franquelin.

- Est-ce que le Ministère a des obligations relativement à sa restauration ?
- Quelles sont les exigences du *Règlement sur les carrières et sablières* à cet égard ?
- Veuillez clarifier les responsabilités du MDDELCC et de la MRC, responsables de la gestion des baux d'extraction, quant à la restauration de la sablière. Le cas échéant, qui en est responsable ?
- Quelles sont les voies de communication et quelle forme prennent les échanges entre le MDDELCC et la MRC sur ces enjeux ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 24 avril prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Lynda Carrier

Coordonnatrice du secrétariat de la commission